

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-40
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séance du : 19 juin 2025

Le 19 juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN,

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, M. LARDIERE, Mme REVEAU, Mme SOULARD

POUVOIRS /

Date de la convocation 12 juin 2025

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DE SEANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PAR LE CO-DEVELOPPEMENT A L'ATTENTION DES ENCADRANTS CCAS DE NIORT ET CIAS DES DEUX-SEVRES

Annexe : convention de partenariat CCAS de Niort

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le CCAS de Niort organise des séances d'analyse de la pratique par le co-développement pour ses responsables depuis plusieurs années.

Il propose d'associer les CIAS des Deux-Sèvres à un nouveau projet, permettant d'élargir les participants et d'offrir des espaces d'échanges et de pratiques à l'échelle des directeurs, chefs des services et coordonnateurs, tous en charge d'encadrement d'équipes.

Les objectifs sont les suivants :

- Offrir un temps de soutien, d'analyse et de compréhension des situations complexes.
- Mutualiser, développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- Accroître la coopération, promouvoir la cohésion des équipes et la cohérence des actions.

- Développer la réflexion commune et l'innovation en matière d'intervention.
- Approfondir, par des apports méthodologiques et théoriques, la capacité opérationnelle des participants.

Six groupes ont été constitués : 1 groupe de directeurs, 2 groupes de chefs de service, 3 groupes de coordinateurs.

Les séances (1^{ère} de 3h30 et suivantes de 2h00) par groupe seront réparties ainsi :

- 3 séances par groupe en 2025
- 3 séances par groupe en 2026

L'intervenant retenu est Monsieur Yannick LAUBERT, pour le compte de COHERENCES à Niort.

Les frais liés à l'organisation sont estimés à 13 770 € et avancés par le CCAS de Niort.
Le CIAS participera financièrement à hauteur de 130 € par agent par an pour 2025/2026.

La présente convention est établie pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2026.

Il est proposé au Conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

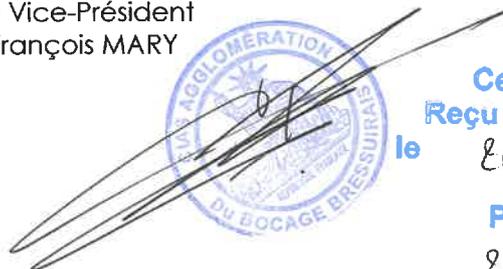
- **De valider les termes de la convention partenariale établie avec le CCAS de Niort dans le cadre des séances d'analyse de la pratique par le co-développement pour 2025/2026.**
- **D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 26/06/25

Publié et Notifié

le 26/06/25